

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AOUT 1870.

## SITUATION DU TRÉSOR PUBLIC AU 29 AOUT 1870.

### PASSIF. — CRÉDITS EXTRAORDINAIRES.

#### A. Ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 1870, SAVOIR :

1 <sup>o</sup> Département de la Guerre . . . . . fr.	1,774,926		
2 <sup>o</sup> — des Travaux publics . . . . .	41,255,562	98	
3 <sup>o</sup> — de l'Intérieur . . . . .	4,411,560	79	
4 <sup>o</sup> — de la Justice . . . . .	81,950	05	
5 <sup>o</sup> — des Affaires Étrangères . . . . .	585,026	50	
6 <sup>o</sup> — des Finances . . . . .	155,017	29	48,059,625 87

#### B. Ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1870 (1), SAVOIR :

1 <sup>o</sup> Département de la Guerre . . . . . fr.	14,000,000		
2 <sup>o</sup> — des Travaux publics . . . . .	14,295,500	00	
3 <sup>o</sup> — de l'Intérieur . . . . .	2,400,000	00	
4 <sup>o</sup> — de la Justice . . . . .	800,000	00	
5 <sup>o</sup> — des Affaires Étrangères . . . . .	1,250,000	00	
6 <sup>o</sup> — des Finances . . . . .	07,349	65	52,790,740 65

#### C. Proposés, SAVOIR :

1 <sup>o</sup> Département de la Guerre . . . . .		16,570,000	
2 <sup>o</sup> — de l'Intérieur . . . . .		800,000	
3 <sup>o</sup> — de la Justice . . . . .		500,000	
		50,000	
			17,920,000

TOTAL DU PASSIF . . . . . fr. 98,750,575 50

### ACTIF. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES :

1 <sup>o</sup> Réserve, au 1 <sup>er</sup> janvier 1870 . . . . . fr.		45,852,089	78
2 <sup>o</sup> Quotes-parts des puissances maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut . . . . .		546,706	52
3 <sup>o</sup> Réalisation de fonds 4 1/2 p. % pour l'acquisition du Jardin Botanique . . . . .		1,000,000	00
4 <sup>o</sup> Terrains de la citadelle du sud d'Anvers . . . . .	{	Regu . . . . . fr. 5,150,285 26	14,000,000
	}	A recevoir . . . . . 10,849,714 74	
5 <sup>o</sup> Citadelle de Gand. Prix de vente. . . . .		1,000,000	00
6 <sup>o</sup> Fonds d'amortissement de 4 1/2 p. % acquis au Trésor . . . . .		1,154,258	45
		Fr.	65,515,054 75
		Boni présumé de 1870. . . . .	12,000,000 00
		TOTAL DE L'ACTIF. . . . .	75,515,054 75

### BALANCE.

Passif. . . . . fr.	98,750,575		50
Actif . . . . .	75,515,054	75	
		25,257,518	75

(1) Indépendamment des crédits extraordinaires, il existe des crédits supplémentaires, savoir :

1 <sup>o</sup> Rattachés au Budget de 1869. . . . . fr.	945,669		
2 <sup>o</sup> — — 1870. . . . .	757,411	45	1,682,810 45

Cette somme ne peut être portée au passif, les crédits demeurés sans emploi et qui sont annulés à la clôture de chaque exercice compensant généralement et au delà les crédits supplémentaires.

On n'a pas compris parmi les crédits extraordinaires le crédit pour la fabrication de monnaies de cuivre, les opérations de monnayage devant se solder en bénéfice.

Il va de soi que cette situation ne constate que les ressources et les dépenses extraordinaires existantes ou prévues d'après les lois actuelles. Elle se modifierait notablement si l'on avait à tenir compte des crédits extraordinaires qu'il y aura lieu d'ouvrir ultérieurement pour des dépenses décrétées en principe, notamment pour l'achèvement du chemin de fer de Luttre à Bruxelles, pour le Palais de Justice, pour les forts du Bas-Escaut, etc., pour la construction de quatre nouvelles écoles normales, etc.

D'un autre côté, le produit de la réalisation des dépôts de mendicité de Mons, Merxplas et Reckheim, ainsi que des fortifications démantelées de plusieurs villes, etc., viendra s'ajouter aux ressources.

Quoi qu'il en soit, la différence entre l'actif et le passif, qui se traduit par un chiffre de fr. 23,257,518 75 c<sup>s</sup>, n'accuse pas un déficit actuel ou même certain : l'exécution de beaucoup de travaux et les dépenses à faire sont nécessairement successives, échelonnées sur plusieurs années; les bonis sur les Budgets ordinaires, et, en cas de nécessité seulement, la création de ressources extraordinaires, combleront cette différence.

